

Conseil Communautaire

Délibération n°312026

Judi 12 février 2026 – 17h00

L'an deux mille vingt-six et le 12 février à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Georges Frêche, commune de Villetelle, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mme Véronique MICHEL, MM. Stéphane DALLE, Pascal CHABERT, Mmes Catherine MOREL-SAVORNIN, Viviane BONFILS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, M. Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, M. Michel CRECHET, MM. Nouredine BENIATTOU, Claude REMESY, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET LAPORTE, M. Patrice SPEZIALE, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Christine MATEO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Paulette GOUGEON représentée par Jérôme BOISSON, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, Mme Sylvie THOMAS représentée par Viviane BONFILS, Mme Annabelle DALLE représentée par Isabelle AUTIER, Mme Corinne POLERI représentée par Pascal CHABERT, M. Norbert TINEL représenté par Jean-Jacques ESTEBAN, M. Joël INGUIMBERT représenté par Patrice SPEZIALE et Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB.

Absent excusé : M. Jean-Pierre BERTHET.

Secrétaire de séance : Mme Cécile VASSE.

Objet : Convention de cofinancement relative au dispositif d'aide à l'investissement immobilier d'entreprise en faveur de la SCI MON COACH BRICO IMMO

Monsieur Stéphane Dalle, 1^{er} Vice-Président délégué au développement économique, rappelle qu'au titre de l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo a créé un dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises pour favoriser l'installation, le maintien et le développement d'entreprises sur le territoire.

En date du 16 septembre 2024, l'entreprise MON COACH BRICO a transmis un courrier de sollicitation au titre de ce dispositif pour acquérir et aménager un bâtiment situé 179 rue de l'Artisanat à Lunel. Toutefois, en raison de différents délais liés au projet, le dossier de l'entreprise n'est complet que depuis le 12 janvier 2026.

L'entreprise MON COACH BRICO, créée en 2015 et accompagnée par la pépinière Via Innova, compte 5 salariés à ce jour. Son activité principale concerne des missions de coaching de travaux à domicile. L'entreprise souhaite diversifier son activité en développant des animations d'atelier collectifs de bricolage. Pour accueillir et former les collaborateurs d'enseignes de bricolage et le grand public, la SCI MON COACH BRICO IMMO rénove le bâtiment pour y aménager une salle de formation spécifique. Ce développement permettra à l'entreprise d'augmenter son chiffre d'affaires et de recruter 5 salariés supplémentaires d'ici 3 ans.

Le montant du projet est d'environ 279 605 € HT, éligible en totalité au dispositif de soutien à l'immobilier d'entreprise de Lunel Agglo. Le projet est porté par la SCI MON COACH BRICO IMMO qui s'engage à héberger l'entreprise MON COACH BRICO.

Pour que la SCI MON COACH BRICO IMMO puisse bénéficier de cette aide, il est demandé à Lunel Agglo de bien vouloir conventionner.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des voix 7 contre (Mmes Julia PLANE, Véronique MICHEL, MM. Claude CHABERT, Pascal CHABERT, Michel CRECHET, Claude REMESY et Francis GARNIER) et 4 abstentions (Mmes Marie PAPAÏX, Viviane BONFILS, Sylvie THOMAS et M. Laurent GRASSET) :

APPROUVE la participation de Lunel Agglo à hauteur de 20 000 € en faveur de la SCI MON COACH BRICO IMMO dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement immobilier d'entreprise, pour son projet d'acquisition et de rénovation d'un bâtiment situé 179 rue de l'Artisanat à Lunel,

APPROUVE la convention de cofinancement, entre Lunel Agglo et la SCI MON COACH BRICO IMMO, au bénéfice de l'entreprise MON COACH BRICO,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 26/02/26
Publication du

POUR EXTRAIT CONFORME

Cécile Vasse
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260226-312026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex